



DÉLIBÉRATION

du 25 juin 2024

Présents : 23 Excusés : 3 1 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 26	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine SUTEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 19 juin 2024</p>
Délibération n°24.5.5	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Cession d'un délaissé communal à Monsieur Patrick MOULIN – Les Étourneaux</i>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de M. Patrick MOULIN d'acquérir la parcelle privée communale cadastrée YE 835, jouxtant sa propriété, d'une superficie de 648 m², en zone A, située aux Étourneaux.

M. MOULIN souhaite également qu'un droit de passage soit acté dans le futur acte de vente pour la parcelle communale YE 789 pour lui permettre d'accéder directement à la rue des Coudrais.

Le service des Domaines a été consulté et estime la valeur vénale à 0.26 € le m².

La commission urbanisme propose de majorer le prix de cession à 0,50 € le m², prix d'acquisition pratiqué pour les terrains que la Commune a acquis pour la liaison douce Les Étourneaux – Le Bourg.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé présenté,

Vu l'avis de la Commission urbanisme du 11/06/2024,

Vu l'avis des domaines du 31/05/2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** la cession de la parcelle privée communale YE 835, au prix de **0,50 € le m²**, étant précisé que les frais d'acte notarié à rédiger par Notaires et Conseil sont à la charge de l'acquéreur,

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Sandrine SUTEAU
Secrétaire de séance

Accusé de réception en
préfecture 044-214400962-
20240625-2455d-DE Reçu le
26/06/2024

Le Maire,
Nadine YOU